

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE  
DES PAYSAGES ET DES SITES DE LA SOMME  
FORMATION SITES ET PAYSAGES**

**COMPTE RENDU**

La réunion s'est tenue le 23 octobre 2023 à 9 heures sous la présidence de M. Emmanuel MOULARD, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Somme.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**PREMIER COLLÈGE :**

Au titre des représentants de l'État :

- M. Christian VARLET, inspecteur des sites, service eau nature, pôle sites paysages, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France ;
- Mme Suzanne GUYARD, responsable du bureau nature, représentant la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme ;
- M. Arnaud EVAÏN, technicien des services culturels et des bâtiments de France, unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de la Somme.

**DEUXIÈME COLLÈGE :**

Au titre des représentants du conseil départemental :

- Mme Dolorès ESTEBAN, conseillère départementale du canton d'Amiens 1.

Au titre des représentants des maires du département :

- M. Claude DEFLESSELLE, maire de Coisy ;
- M. Jean-Jacques STOTER, vice-président de la communauté de communes Somme Sud-Ouest.

**TROISIÈME COLLÈGE :**

Au titre des personnalités compétentes en matière de protection des sites, du cadre de vie ou des sciences de la nature :

- M. Grégory VILLAIN, directeur du conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Somme.

Au titre des représentants d'une association agréée de protection de l'environnement :

- M. Jean-Pierre TÊTU, membre de l'association Picardie Nature (suppléant).

Au titre des représentants d'une organisation professionnelle agricole :

- Mme Marie-Françoise LEPERS, membre de la chambre d'agriculture de la Somme (suppléante).

**QUATRIÈME COLLÈGE :**

Au titre des personnalités compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement :

- M. Michel DE METZ, délégué départemental de l'association "Vieilles Maisons Françaises".

#### LE SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION :

- Mme Caroline DESCAMPS, adjointe à la cheffe du bureau de l'environnement et de l'utilité publique ;
- Mme Kelly LEBEL, chargée de procédures environnementales et de commissions administratives, secrétaire de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Somme, bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

#### LES PERSONNALITÉS CONCERNÉES PAR L'ORDRE DU JOUR :

- M. Jean-Baptiste LOUIS, pétitionnaire ;
- M. Yves DUCROCQ, maire de Fouilloy ;
- M. Thierry BIZET, pétitionnaire, représentant le syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard ;
- M. Gwenael SAVREUX, pétitionnaire, représentant le syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard ;
- Mme Christine MALOT, pétitionnaire, représentant M. Jérémy MALOT ;
- Mme Clara MASSALON, pétitionnaire, représentant M. Jérémy MALOT ;
- Mme Alice DOYEN, pétitionnaire, représentant la communauté de communes des Villes Sœurs ;
- M. Michel DELEPINE, maire de Mers-les-Bains.

#### AUTRES PERSONNALITÉS :

À titre d'observation, les élèves de l'institut régional d'administration de Lille :

- Mme Marie FLORENT, élève attachée d'administration de l'État ;
- Mme Aurore DOUVRY, élève attachée d'administration de l'État ;
- M. William FACQUEUR, élève attaché d'administration de l'État ;
- M. François POURIAS, élève attaché d'administration de l'État.

#### ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

- M. Franck BEAUVARLET, conseiller départemental du canton d'Albert ;
- M. Jean-Christophe HAUGUEL, responsable de l'antenne Picardie du centre régional de phytosociologie ;
- M. Jean-Marc HOEBLICH, géographe ;
- M. Philippe KADECKA, architecte ;
- Madame Gaëlle PICARD, architecte.

#### MANDATS :

- Mandat de M. Jean-Marc HOEBLICH pour M. Michel DE METZ ;
- Mandat de M. Grégory VILLAIN pour M. Jean-Pierre TÊTU pour le quatrième dossier.

#### QUORUM :

La formation "sites et paysages" se compose de 17 membres. 13 voix sont comptabilisées (12 votants et 1 mandat pour les trois premiers dossiers et 11 votants et 2 mandats pour le quatrième dossier). Le quorum fixé à 9 membres est donc atteint. La commission peut ainsi valablement délibérer.

## AU TITRE DE L'ORDRE DU JOUR :

### **I- Demande de permis de construire à Fouilloy**

PC 080 338 23 00001 - Extension d'une habitation et création d'un garage.

Passage en commission au titre de la réglementation des sites classés.

Site classé des mémoriaux australiens de Villers-Bretonneux, Le Hamel et leurs perspectives.

Rapporteur DREAL.

Étaient présents afin d'adresser leurs observations :

- M. Jean-Baptiste LOUIS, pétitionnaire ;
- M. Yves DUCROCQ, maire de Fouilloy.

### **II- Demande de permis d'aménager à Lanchères**

PA 080 464 23 M0001 - Aménagement des abords de la maison de la Baie de Somme.

Passage en commission au titre de la réglementation des sites classés.

Site classé de la pointe du Hourdel et du Cap Hornu.

Rapporteur DREAL.

Étaient présents afin d'adresser leurs observations :

- M. Thierry BIZET, pétitionnaire, représentant le syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard ;
- M. Gwenael SAVREUX, pétitionnaire, représentant le syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard.

### **III- Demande de certificat d'urbanisme opérationnel à Pendé**

CU 080 619 23 M0019 - Construction d'une maison à usage d'habitation en zone agricole.

Passage en commission au titre de la loi littoral (extension de l'urbanisation).

Rapporteur DDTM.

Étaient présents afin d'adresser leurs observations :

- Mme Christine MALOT, pétitionnaire, représentant M. Jérémy MALOT ;
- Mme Clara MASSALON, pétitionnaire, représentant M. Jérémy MALOT.

### **IV- Demande de classement en espaces boisés à Mers-les-Bains**

Élaboration d'un plan local d'urbanisme.

Passage en commission au titre de la loi littoral (classement en espaces boisés).

Rapporteur DDTM.

Étaient présents afin d'adresser leurs observations :

- Mme Alice DOYEN, pétitionnaire, représentant la communauté de communes des Villes Sœurs ;
- M. Michel DELEPINE, maire de Mers-les-Bains.

**IV- Demande de classement en espaces boisés dans le cadre de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) à Mers-les-Bains, portée par la communauté de communes des villes sœurs - Passage en commission au titre de la loi littoral (classement en espaces boisés).  
Rapporteur DDTM.**

*Mandat de M. Grégory VILLAIN pour M. Jean-Pierre TÊTU*

Mme GUYARD précise que la demande de classement en espaces boisés intervient dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de Mers-les-Bains. Elle concerne les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune.

Elle indique que ce projet prévoit la protection des éléments suivants :

-84,1 hectares de forêts et bois, en tant qu'espaces boisés classés : le bois de Rompval, le bois de la Guerre, les parties végétalisées des landes côtières, et quelques bosquets et massifs ponctuels, soit une augmentation de 35 % par rapport à l'ancien plan d'occupation des sols.

-6 arbres isolés remarquables dont un situé devant la mairie.

-0,7 km de haies basses (7 linéaires) : les haies le long de la rue de la Falaise, les haies sur l'escarpement du lotissement des Joncs Marins, et les haies de la RD1025 près du rond-point de la Baigneuse.

-5,3 km d'alignements d'arbres (41 linéaires) : les alignements d'arbres le long de la voie ferrée, le long du canal, les alignements d'arbres en entrée de ville (en venant de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly), les haies autour du centre équestre, la haie surplombant le lotissement des Facettes, les haies autour du camping de la Falaise, les haies autour du parking Lagaliote, les haies près du casino, les haies le long de l'avenue Pierre et Marie Curie et autour de l'entreprise Verescence.

Mme GUYARD note l'absence de protection de deux ourlets boisés au niveau du Fond de Froideville sur la parcelle B173. Elle précise que ces ourlets présentent un intérêt en termes de continuité par rapport au massif boisé existant au-dessus, mais aussi par leur rôle de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement.

Dans la continuité des propos évoqués, Mme GUYARD souligne un avis favorable de la DDTM de la Somme, sous réserve d'intégrer ces ourlets sur la parcelle B173.

M. VARLET indique que la DREAL se prononce favorablement mais recommande toutefois l'inscription des plantations d'accompagnement à créer prévues sur les futures zones d'extension du plan local d'urbanisme afin de les pérenniser.

M. EVAIN souligne également un avis favorable de l'UDAP.

M. DELEPINE, maire de Mers-les-Bains, signale que ce projet va dans le sens de la volonté des élus qui est de protéger cet espace.

M. STOTER souligne que la commune de Mers-les-Bains est notamment connue pour sa forêt et demande au maire quelles sont les limites communales allant dans ce sens.

M. DELEPINE, maire de Mers-les-Bains, indique que la détermination de ces limites est en cours.

M. DE METZ demande pourquoi la zone n'est pas sanctuarisée.

Mme GUYARD souligne qu'une telle proposition a été faite à la commune de Mers-les-Bains.

*Le maire de Mers-les-Bains et le pétitionnaire sont invités à quitter la salle afin de délibérer.*

**La commission procède au vote et se prononce favorablement à la majorité des voix, sur la demande de classement en espaces boisés dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de Mers-les-Bains, portée par la communauté de communes des villes sœurs :**  
**sur 13 votants,**  
**12 voix favorables (pour le projet),**  
**aucune voix défavorable (contre le projet),**  
**1 abstention.**

La séance du 23 octobre 2023 de la commission départementale de la nature des paysages et des sites de la Somme, réunie en formation sites et paysages, est levée à 10 heures 40.

Le président,



Emmanuel MOULARD